Règles de fonctionnement à l'école St-Michel-Archange

Bienvenue à l'école St-Michel-Archange !

Soyez prêts à relever les défis excitants que cette nouvelle année scolaire apportera ! Avec le soutien et l'amour de la maison et de l'école, ensemble nous amènerons nos enfants vers la réussite !

De la part de l'équipe de l'école St-Michel-Archange, nous vous souhaitons une superbe année 2026-2027 !

1. Arrivée et départ

- **Il est strictement interdit de circuler entre les autobus.**
- Les élèves marcheurs se présentent dans le corridor de sécurité qui longe l'église à compter de 7h50 le matin et 12h37 l'après-midi. Avant ces heures, aucune surveillance n'est assurée.

- Les parents qui désirent amener leur enfant à l'école en voiture doivent éviter la zone de débarquement des autobus. Les parents doivent se stationner dans la zone réservée à cet effet, et accompagner leurs enfants jusqu'au corridor de sécurité prévu à cet effet.
- Les élèves qui viennent à vélo doivent stationner leur bicyclette à l'endroit prévu à cet effet. Dès l'arrivée sur le terrain de l'école, les élèves doivent marcher à côté du vélo.
- Les parents qui viennent chercher leur enfant avant la fin de la classe doivent en informer le titulaire à l'avance par courriel **et mettre en copie conforme le secrétariat et le service de garde** ou une note écrite. À l'heure fixée, les parents se présentent au secrétariat de l'école. Veuillez prévoir un délai de 15 minutes lorsque vous venez chercher votre enfant en cours de journée.
- Lorsqu'un élève est sous la responsabilité de l'école, aucune sortie n'est permise sans un adulte.
- Les entrées et sorties des élèves se font par les différentes portes de l'école, selon leurs groupes. En dehors de ces heures, les élèves doivent passer par le secrétariat.
- Lorsqu'un élève oublie du matériel en classe, il n'est pas permis d'aller le récupérer après les heures de classe. L'élève a la responsabilité de s'assurer qu'il a tout le matériel requis pour ses devoirs et leçons.

2. Absence et retard

- L'école fait un contrôle de l'assiduité scolaire de chaque élève. Si une absence est prévue, les parents avisent à l'avance le titulaire de l'enfant et le secrétariat en indiquant le motif et la durée. Pour ce faire, veuillez utiliser l'application Mozaik portail, ou envoyer un courriel à stmichel@cssdgs.gouv.qc.ca ou laisser un message sur la boite vocale du secrétariat au 514- 380-8899 p.4721, faire le 0. Si l'école n'a pas été avisée, une notification / courriel vous sera envoyé afin de vous demander de motiver l'absence.
- Après 7h55 le matin et 12h40 l'après-midi, l'élève en retard doit entrer par le secrétariat pour signifier son retard.

3. Circulation dans l'école

- Par mesure de sécurité pour les élèves et le personnel de l'école, il est interdit de circuler dans l'école avant d'en avoir obtenu l'autorisation. Les parents doivent se présenter obligatoirement au secrétariat de l'école et indiquer le motif de leur visite.

4. Communication

- Les parents qui désirent rencontrer un intervenant de l'école doivent prendre rendez-vous. Ils peuvent également transmettre une note écrite ou laisser un message téléphonique à la personne concernée au secrétariat de l'école en indiquant le motif de l'appel. L'intervenant de l'école communiquera avec eux dès que possible.
- En tout temps, l'école peut avoir à communiquer avec les parents pour une urgence. Il importe de communiquer au secrétariat tout changement de numéro de téléphone, d'adresse de résidence, d'adresse courriel ou de personne à contacter.

5. Tempête

- On peut savoir si l'école est fermée, en syntonisant les postes suivants :
  CKAC (AM-730), CHAI (FM-101,9), CBF (FM-95,1), CHOC (FM-104,9), TVA, LCN, RDI ou en consultant la page Facebook ou le site web du CSSDGS (www.csdgs.qc.ca).

6. Transport scolaire

- Une seule adresse de transport est acceptée pour chaque élève. **Les changements occasionnels d'autobus, ou les changements de dernière minute, ne sont pas autorisés.**
- Tout déménagement ou autre demande requérant un changement d'autobus doit être fait au secrétariat au moins deux semaines à l'avance.
- Les élèves qui prennent l'autobus doivent se conformer aux règles émises par le Service du transport, inscrites dans l'agenda de l'élève. Pour plus d'informations, aller sur le site web du CSSDGS et cliquer sur l'onglet Transport scolaire au bas de la page d'accueil.

7. Santé

- **Un enfant malade ou fiévreux doit être gardé à la maison**. Lorsqu'un enfant manifeste des symptômes de maladie sur les lieux de l'école, un appel est fait à la maison ou au numéro d'urgence pour qu'on vienne le chercher.
- **L'enfant pourra retourner à l'école après 24 heures sans fièvre, sans antipyrétiques.**
- En cas d'accident, le personnel de l'école évalue la situation et appelle une ambulance au besoin tout en veillant à ce que les parents soient prévenus dans les plus brefs délais. Plusieurs membres du personnel ont une formation en premiers soins.
- Le personnel de l'école ne peut administrer de médicament à un enfant à moins qu'il soit prescrit par un médecin. Le parent doit alors compléter un formulaire d'autorisation précisant le nom du médicament, le moment de la prise et la dose.
- Si des cas d'allergies alimentaires nécessitent certaines restrictions, les parents concernés seront informés afin de restreindre le contenu de la boîte à lunch et des collations. En tout temps, aucun échange de nourriture n'est accepté ou toléré par mesure d'hygiène et de sécurité.
- Les poux de têtes peuvent, à l'occasion, faire leur apparition parmi un groupe d'élèves donné. Les parents sont aussitôt prévenus et des indications de traitements appropriés sont fournies (le protocole de santé publique est appliqué).

8. Objets perdus

- Les vêtements ou objets perdus sont déposés dans une boîte prévue à cet effet. Le meilleur moyen d'éviter les pertes est de bien identifier les vêtements et les articles scolaires au nom de l'enfant. À quelques reprises au cours de l'année, le surplus est donné à des œuvres de bienfaisance.
- Les objets de valeur (lunettes, bijoux, montres) sont remis au secrétariat.

9. Application de la loi sur le tabac et le cannabis, incluant le vapotage

- Il est interdit à toute personne de faire usage de tabac, de cannabis et de vapoteuse dans les locaux de l'école et sur les terrains mis à la disposition de l'école, même dans un véhicule privé. La règle de la distance de 9 mètres des portes et des fenêtres doit être respectée incluant pour la partie du stationnement.

10. Absences pour vacances ou loisirs

- Considérant que la loi oblige les écoles à scolariser les jeunes 180 jours par année, la présence de votre enfant est requise tout au long de l'année. Si toutefois celui-ci devait s'absenter pour des vacances ou des loisirs, l'enseignant n'a pas la responsabilité de préparer du matériel à l'avance ou de faire reprendre le travail au retour. Il est de votre devoir de vous assurer que votre enfant continue de lire et d'écrire durant la durée de son absence.

11. Appareils électroniques

- À l'école St-Michel-Archange, l'utilisation d'appareils électroniques personnels par les élèves est interdite durant les heures de présence à l'école, incluant le service de garde.

  Il est interdit d'utiliser des cellulaires, des écouteurs et autres appareils mobiles (IPOD, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.), ordinateur ou appareil photo à l'école.

  Certains appareils électroniques peuvent être utilisés en classe lors des exceptions suivantes :

  - Modalités d'intervention pédagogiques prises par l'enseignant ;
  - L'état de santé d'un élève* ;
  - Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* ;

  *Il est à noter que chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'école.

  Advenant le non-respect de cette consigne, l'appareil sera confisqué et remis à la direction.

Code de vie de l'école

Sa raison d'être

L'apprentissage de règles fait partie d'une bonne éducation de base. À notre école, nous souhaitons favoriser un environnement sécuritaire pour chaque personne et un climat agréable qui soit propice aux apprentissages. Un accent particulier est mis sur le développement du civisme, un atout dans la vie en société. Ces règles générales sont appliquées dans toute l'école, incluant le service de garde. Elles sont accompagnées de règles de fonctionnement propres à chaque classe, présentées par les titulaires et les spécialistes en début d'année.

Ses principes

— Les règles de conduite reposent sur des valeurs importantes partagées par le milieu : le respect, l'engagement et la responsabilisation. Elles sont liées au projet éducatif de l'école.

— Chaque élève et ses parents sont informés des règles de fonctionnement de l'école et des règles de conduite pour les élèves. Ils s'engagent à les respecter.

— L'élève est responsable de ses paroles et de ses gestes. Les conséquences ou les gestes réparateurs permettent de soutenir l'élève dans sa démarche de respect du code de vie. Nous lui reconnaissons le droit à l'erreur.

— Tous les intervenants de l'école collaborent à faire appliquer le code de vie; ainsi, la continuité et la cohérence auprès de l'élève sont assurées.

—

Règles du Code de vie

1. RESPECT

- J'applique la démarche de résolution de conflits enseignée à l'école (voir la démarche : page 6).
- Je démontre un comportement pacifique en gestes et en paroles ; je ne suis pas violent (les coups, l'intimidation, la bousculade, les menaces… ne seront pas tolérés. Ceci inclut les médias sociaux).
- Je m'adresse aux autres sur un ton convenable avec un langage poli et respectueux.
- J'utilise des formes de politesse et des gestes de savoir-vivre (voir la liste aux pages 6 et 7)
- J'utilise 'Madame', Monsieur' suivi de leur prénom ou leur nom de famille, selon leur préférence, et j'évite les familiarités avec eux. Nous encourageons l'utilisation du vouvoiement envers les adultes de l'école.
- J'écoute et j'applique les consignes données par les intervenants de l'école.
- Je respecte les règles de vie de la classe, établies par chaque enseignant.

- Je choisis des activités sans danger pour moi et pour les autres.
- J'utilise les objets de façon appropriée ; je ne lance pas de roches, boules de neige, copeaux de bois, etc.
- Je circule adéquatement, de façon sécuritaire, calmement, et en silence.
- Je porte des vêtements décents et appropriés selon la température et les activités que je pratique. Les vêtements trop courts ou avec de grands trous sur les cuisses (longueur du bras) sont interdits. Nous encourageons le port **d'une paire de chaussures extérieure** différente de celle portée à l'intérieur dans un souci de garder notre école propre.
- Je dois être chaussée convenablement selon la saison (bottes en hiver, chaussures ou sandales fermées en temps plus chaud) pour pratiquer du sport à l'extérieur.
- Je ne porte pas de vêtements avec des dessins ou des messages violents ou vulgaires.
- J'enlève ma casquette, mon chapeau ou mon capuchon en entrant dans l'école.
- **En éducation physique** : je porte les vêtements exigés : en maternelle et au premier cycle, je porte des souliers de sport, au 2e et au 3e cycle, je porte un t-shirt, des shorts aux genoux ou legging, des bas et des souliers de sport à lacets si possible. Je transporte mes vêtements dans un sac en tissu refermable. J'attache mes cheveux longs pour des raisons de sécurité et d'hygiène. J'enlève mes bijoux, question de sécurité, sauf les bracelets médicalertes.

2. RESPONSABILISATION

- **Je suis responsable de mes actions et j'accepte les conséquences qui en découlent.**
- Je circule sans perdre mon temps lors des déplacements pour ne pas nuire à mon groupe.
- Je prends soin du matériel mis à ma disposition : volumes, mobilier, équipement, effets scolaires, etc. (aucun vandalisme)
- Je demande la permission avant d'emprunter, de prendre les objets des autres ou de l'école.
- Je suis responsable de garder l'école et ses alentours propres : classes, corridors, escaliers, salles des toilettes, vestiaires et cour d'école. Je dépose les papiers et déchets dans les poubelles ou dans les bacs de recyclage.
- Je prends soin de ranger mes vêtements et de bien fermer la porte de mon casier.
- Je respecte les œuvres et les travaux exposés.
- J'apporte de la nourriture et des breuvages santé à l'école, et je n'apporte pas d'aliments contenant des noix et arachides. Je supporte mon école qui est soucieuse des allergies.
- Je ne mâche pas de gomme.
- Au dîner, je mange proprement en respectant les règles de la cafétéria telles qu'établies par l'équipe-école. Je ne lance pas de nourriture ni des déchets.

3. ENGAGEMENT

Je m'engage à être respectueux et responsable à l'école.

- J'arrive à l'heure en classe avec tout le matériel nécessaire.
- Je fais mes devoirs assidûment et les remets à mon enseignant dans les délais requis.
- Quand je dois apporter des lettres ou d'autres documents d'information à la maison, je les remets à mes parents le jour où je les ai reçus. Je remets rapidement à l'école tous les messages de mes parents.

- Je complète tous mes travaux en faisant de mon mieux et en respectant les délais demandés.
- Je demande toujours la permission pour quitter un local, et j'y reviens rapidement.
- Je respecte le code d'éthique en informatique.
- Je demande la permission avant d'apporter des objets de la maison et j'en suis responsable. (les appareils électroniques sont interdits à l'école). L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés, brisés qui viennent de la maison.

À l'école St-Michel, je règle mes conflits dans le respect…

Les comportements en cœur ♥

Ce sont les comportements agréables qui entraînent ou construisent l'amitié et qui peuvent aider à régler des conflits.

Les comportements en pique ♠

Ce sont les comportements désagréables qui peuvent blesser physiquement ou psychologiquement. Ces comportements détruisent l'harmonie et provoquent ou accentuent les conflits.

Nous nous sommes basés sur la démarche de « L'école, au cœur de l'harmonie ». Ceci permet d'identifier l'impact positif ou négatif des façons d'agir du jeune, à l'aider à reconnaitre la violence qui l'entoure et à y réagir de façon appropriée.

Formules de politesse et gestes de savoir-vivre

- Je demande poliment : j'utilise « s'il-te-plaît », « s'il-vous-plaît ».
- Je dis toujours « merci » lorsqu'on me donne quelque chose.
- Je circule toujours à droite dans l'école.
- J'attends mon tour en faisant la file.
- Je salue poliment et discrètement les adultes que je connais.
- J'attends mon tour pour m'exprimer.
- Si je dois passer entre des personnes qui conversent, je m'en excuse.
- J'enlève ma casquette ou mon chapeau en entrant dans l'école.
- Je ferme la bouche lorsque je mange.
- J'utilise un mouchoir lorsque c'est nécessaire.
- Je me lave les mains régulièrement.
- Je place ma main devant ma bouche lorsque je baille, ou mon bras lorsque je tousse ou que j'éternue.
- Je cogne toujours à la porte avant d'entrer dans un local.
- Je demande toujours la permission avant d'emprunter les affaires des autres.
- J'offre mon aide aux personnes en difficulté.
- Je suis un bon joueur, lorsque je gagne et aussi lorsque je perds.

Mesures éducatives : conséquences

Un écart de conduite mineur est :

un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui :

-ne nuit pas au bon fonctionnement du groupe ni à l'apprentissage des élèves;

-mais qui dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

Un écart de conduite majeur est :
un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui :
-nuit au bon fonctionnement du groupe, à l'enseignement et par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves;
-un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.);
-un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

En début d'année, je m'engage à respecter le code de vie en signant « l'engagement de l'élève ». Si je choisis de ne pas respecter les règles, j'accepte de perdre certains privilèges et je recevrai une ou plusieurs conséquences selon la gravité du manquement :

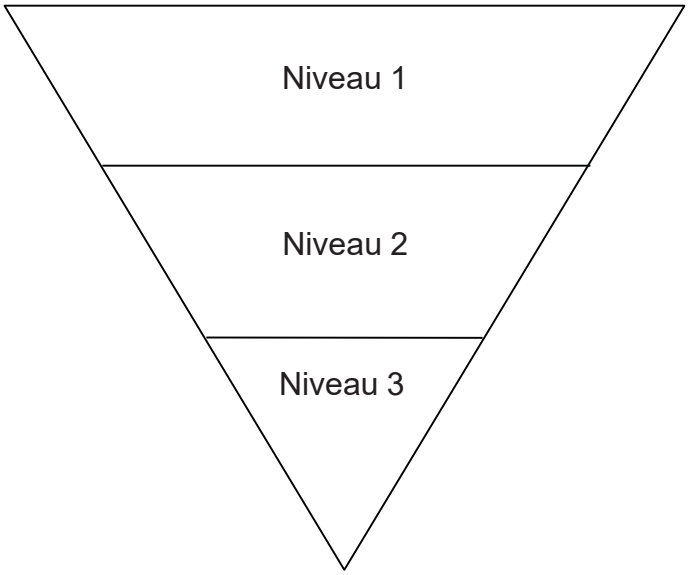

Niveau 1 :
- □ Avertissement verbal
- □ Discussion avec un adulte
- □ Excuses verbales
- □ Retrait de l'activité
- □ Perte d'un privilège
- □ Geste réparateur
- □ Pratique du bon comportement
- □ Reprise du temps perdu
- □ Écrire dans l'agenda l'événement survenu
- □ Retrait de la classe
- □ Autres conséquences selon la situation

Niveau 2
- □ Appel ou courriel aux parents
- □ Retenue
- □ Feuille de route
- □ Réflexion écrite
- □ Retrait du groupe pour placement en classe d'accueil (entre enseignants)
- □ Surveillance accrue de l'adulte
- □ Support au comportement par la TES
- □ Rencontre multi, demande de services
- □ Plan d'action
- □ Autres conséquences selon la situation

Niveau 3
- □ Rencontre avec la direction
- □ Plan d'action
- □ Plan d'intervention individualisé (PIA)
- □ Rencontre à l'école avec mes parents
- □ Suspension interne
- □ Suspension externe par la direction
- □ Privation d'une activité particulière
- □ Autres conséquences selon la gravité du geste

POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO

Lors d'un manquement majeur : violence physique, verbale ou psychologique, gestes dangereux, bagarre, vol, vandalisme, harcèlement, intimidation, cyber intimidation, possession d'objets menaçants, etc., une politique de suspension (interne et\ou externe) pourrait s'appliquer. Cependant, la décision appartient à la direction de l'école. Après toute suspension (interne et\ou externe), un geste réparateur sera proposé à l'élève lors de son retour à l'école. Dans le cas d'une suspension à l'externe, le retour pourrait se faire en présence du parent.

Gestes réparateurs

En faisant une réparation :

Je prends mes responsabilités, j'apprends de mes erreurs et je montre à l'autre que je me soucie de lui.

Réparations possibles :

- Je propose moi-même un moyen de réparer.
- Je joue avec cette personne à une récréation.
- Je reprends le temps perdu.
- Je fais le ménage dans la classe à la récréation.
- Je partage les moyens que j'ai trouvés.
- J'efface les graffitis que j'ai écrits.
- Autres exemples
- Je fais un dessin ou une carte d'excuses.
- J'apporte mon aide dans une matière.
- Je m'explique seul à seul avec la personne en utilisant un message d'excuses.
- J'aide le concierge dans sa tâche.
- Je débourse les frais de réparation ou de remplacement de l'objet ou du livre.

Billet de communication mineur et majeur

Le billet de communication est un moyen de communication entre les parents et l'école pour des comportements irrespectueux du code de vie de l'école. Le billet indique si le manquement est mineur ou majeur. À chaque fois, l'élève doit le faire signer par un parent et le ramener dès le lendemain à l'école.

Billets majeurs répétitifs :

Il y aura une rencontre avec la direction et la technicienne en éducation spécialisée pour trouver des moyens éducatifs pour ne plus reproduire le comportement problématique. Une pyramide d'intervention sera mise en œuvre pour adresser les manquements majeurs répétitifs, impliquant des interventions de niveau 3. L'élève sera impliqué dans sa réussite. L'implication des parents sera grandement bénéfique. Des sanctions pourraient aller jusqu'à la suspension externe de l'école ou du service de garde. *Il peut également y avoir un plan d'intervention adapté avec l'élève si certaines situations persistent.

Renforcement positif pour encourager les bons comportements

En choisissant de respecter les règles de vie de l'école, je m'implique activement et positivement à l'école. Les bons comportements seront reconnus par :

- le tableau d'honneur à chaque étape et reconnaissance au gala de fin d'année
- la direction lors d'assemblées avec remise de certificats et rubans
- des activités récompense régulièrement durant l'année
- des récompenses en classe sous différentes formes
- des félicitations et des billets coups de cœur de mon titulaire et des autres intervenants
- Tableaux d'affichage des billets coups de cœur à différents endroits dans l'école
- des encouragements de mes amis, reconnaissance, etc.

***Les règles du Code de vie de l'école ont été approuvées par le Conseil D'Établissement en date du 22 mai 2025. ***

ENGAGEMENT ENVERS LES RÈGLES DU CODE DE VIE 2026-2027

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école St-Michel-Archange et je m'engage à le respecter entièrement.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école St-Michel-Archange. Je suis prêt à supporter les intervenants de l'école et à m'engager auprès de mon enfant pour assurer sa réussite scolaire.

Signature des parents : _____

Autorisation de sortie autour de l'école 2026-2027

Lors de certaines activités à l'école ou au service de garde, il nous arrive de sortir à l'extérieur et de quitter le territoire de l'école pour marcher dans les rues avoisinantes. Nous pourrions aller au bureau de poste, à la caserne de pompiers ou à d'autres endroits à distance de marche.

⇨ **Autorisez-vous que votre enfant participe à ces sorties autour de l'école ?**

_____ Oui, j'accepte. **_____ Non, je refuse.**

Signature d'un parent : _____ **Date : _____**

a. Règles pour l'usage du numérique à l'école

Je m'exprime avec respect et je fais preuve de politesse.

Je m'assure d'obtenir le consentement d'une personne avant de partager une photo ou une vidéo d'elle. Je respecte le droit à l'image.

Je réfléchis avant d'écrire.

Je dénonce les publications dont le comportement est déplacé ou le langage est haineux. J'en parle à un adulte de confiance si nécessaire.

Je reste vigilant(e) pour protéger mes informations personnelles.

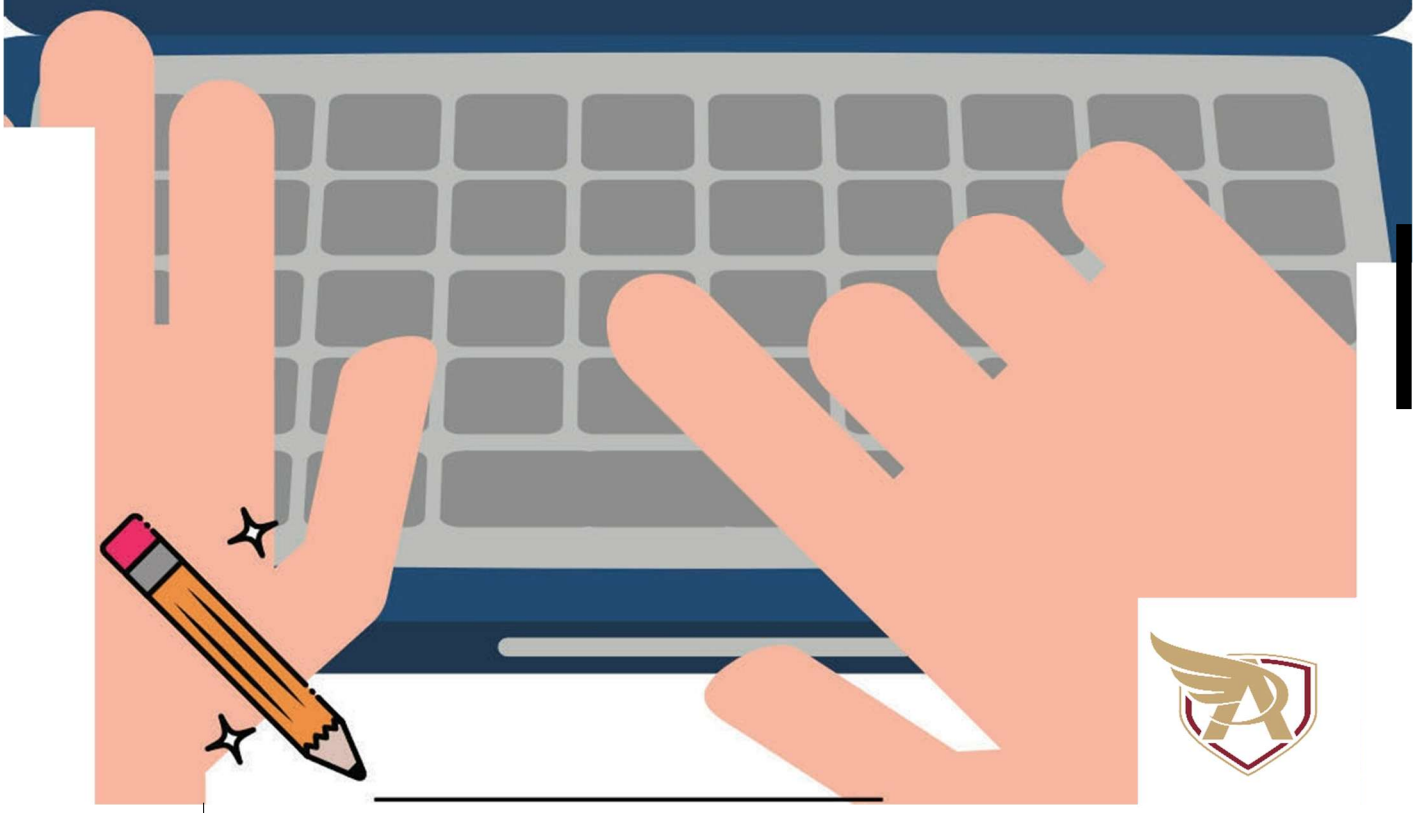

Je m'engage à respecter ces règles lors de mon utilisation avec les outils numériques.

Code d'éthique en informatique 2026-2027

Le code d'éthique en informatique comprend cinq points :

1. **Autorisation d'utilisation**
   Toute utilisation des services informatiques (ordinateurs, laboratoires d'informatique, services liés aux inforoutes incluant le réseau internet et ses outils collaboratifs (WEB 2.0) et le courrier électronique) doit être autorisé par le personnel de l'école St-Michel-Archange.
2. **Responsabilité de l'élève**
   Les élèves doivent être conscients que toute adresse d'un poste de travail informatique de l'école comprend implicitement et explicitement le nom de l'école et ils doivent agir en conséquence. L'utilisation d'un langage injurieux, haineux ou discriminatoire ainsi que toute forme de harcèlement sont interdits. Il est également interdit d'effectuer des envois ou de consulter des sites qui comportent des informations haineuses, indécentes, pornographiques ou illégales.
3. **Respect de la confidentialité**
   Les élèves doivent respecter les mécanismes de protection des ordinateurs, des systèmes, des réseaux et des messages. Il est interdit de changer toute configuration des appareils de l'école.
4. **Respect des droits d'auteur**
   Les élèves doivent respecter la politique du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries et la loi fédérale en vigueur concernant le respect des droits d'auteur.

5. **Sanctions**
   En plus des sanctions prévues dans le code de vie de l'école, tout élève ne respectant pas ce code d'éthique se verra retirer ses privilèges d'accès aux ordinateurs au laboratoire d'informatique et aux services de l'école liés aux inforoutes.

⇨ **J'ai pris connaissance du code d'éthique en informatique de l'école St-Michel-Archange et je m'engage à le respecter entièrement.**

Signature de l'élève : _____

⇨ **J'ai pris connaissance du code d'éthique en informatique de l'école St-Michel-Archange et je consens à ce que mon enfant utilise les services informatiques de l'école et les services liés aux inforoutes.**

Signature des parents : _____